

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

## Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

### Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et abrogation de la carte communale d'Uttenhoffen

Par arrêté communautaire du **29 juillet 2019**, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal du Pays de Niederbronn-les-Bains et sur le projet d'abrogation de la carte communale d'Uttenhoffen pour une durée de 33 jours consécutifs, **du lundi 9 septembre 2019 à 9h00 au vendredi 11 octobre 2019 à 17h00**.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- ❖ L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal vise à disposer d'un nouveau document réglementant le droit des sols sur l'ensemble de la Communauté de Communes, structuré autour des axes suivants :
- ✓ Renouer avec une dynamique démographique positive,
- ✓ Assurer un développement du territoire s'appuyant sur son armature et ses infrastructures,
- ✓ Faire du tourisme et des loisirs un axe de développement économique du territoire,
- ✓ Assurer la place de l'agriculture et de la sylviculture et leur permettre de se développer dans le respect du territoire,
- ✓ Préserver le patrimoine bâti tout en lui permettant de répondre aux modes de vie actuels,
- ✓ Développer la multi-modalité des déplacements sur le territoire,
- ✓ Mettre le développement en adéquation avec les capacités des réseaux,
- ✓ Réduire la dépendance énergétique du territoire,
- ✓ Préserver et valoriser les qualités paysagères du territoire,
- ✓ Préserver un environnement de qualité et sûr.

Ce document fait l'objet d'une évaluation environnementale.

- ❖ L'abrogation de la carte communale vise à mettre fin à l'application de ce document dans la perspective de l'entrée en vigueur du plan local d'urbanisme intercommunal.

Au terme de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints aux dossiers d'enquête publique unique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

L'abrogation de la carte communale d'Uttenhoffen sera prononcée par délibération du conseil communautaire puis par arrêté préfectoral.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné une commission d'enquête composée du Président de la commission d'enquête, Monsieur PIMMEL, Ingénieur en environnement et des membres titulaires, Monsieur LEVY, Conseiller en franchise et en immobilier commercial et Monsieur MEYER, Urbaniste qualifié.

Le siège de l'enquête est à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Le dossier d'enquête publique sur support papier et sur un poste informatique sera consultable au siège de la Communauté de Communes et dans les communes désignées comme lieux d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

La commission d'enquête, représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête aux jours et aux horaires suivants :

Lieux	Le dossier (papier et numérique) et le registre seront à la disposition du publics aux jours et horaires suivants :	Dates et Horaires de permanence des commissaires enquêteurs
Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains 5 Place du Bureau Central BP 29 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS <b>(siège de l'enquête)</b>	Lundi, Mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h00 <b>Ouverture exceptionnelle de la Communauté de Communes pour les besoins de l'enquête le samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 3 octobre 2019 de 17h00 à 20h00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi 9 septembre 2019 de 9h00 à 12h00</b></li> <li>• <b>Samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00</b></li> <li>• <b>Jeudi 3 octobre 2019 de 17h00 à 20h00</b></li> <li>• <b>Vendredi 11 octobre 2019 de 14h00 à 17h00</b></li> </ul>
Mairie de Mertzwiller 17 rue de la Liberté 67580 MERTZWILLER	Lundi de 13h30 à 17h30 Du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mercredi 11 septembre 2019 de 9h00 à 12h00</b></li> <li>• <b>Vendredi 27 septembre 2019 de 14h00 à 17h00</b></li> </ul>
Mairie d'Offwiller 17a rue de la Libération 67340 OFFWILLER	Lundi et jeudi de 10h00 à 12h00 Mardi de 16h00 à 18h00 Vendredi de 17h00 à 18h30 <b>Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête le mardi 17 septembre 2019 jusqu'à 20h00, le lundi 30 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 et le mardi 8 octobre 2019 à partir de 14h00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mardi 17 septembre 2019 de 17h00 à 20h00</b></li> <li>• <b>Lundi 30 septembre 2019 de 14h00 à 17h00</b></li> <li>• <b>Mardi 8 octobre 2019 de 14h00 à 17h00</b></li> </ul>
Mairie de Reichshoffen 8 rue des Cuirassiers 67110 REICHSHOFFEN	Lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vendredi 13 septembre 2019 de 9h00 à 12h00</b></li> <li>• <b>Mercredi 25 septembre 2019 de 14h00 à 17h00</b></li> </ul>

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique unique seront consultables sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique unique, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-paysniederbronn>

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur un des registres d'enquête cotés et paraphés par la commission d'enquête et déposés au siège de la Communauté de Communes et dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête, à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains – 5 Place du Bureau Central – BP 29 – 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS ;
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [plui-paysniederbronn@registredemat.fr](mailto:plui-paysniederbronn@registredemat.fr)
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-paysniederbronn>

**Les observations numériques seront enregistrées du lundi 9 septembre 2019 à 9h00 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la Communauté de Communes, ainsi que dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête, pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes pendant la même durée.

Le dossier de PLUi comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation.

L'avis de la Mission Régionale de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique unique.

L'autorité responsable du projet d'élaboration du PLUi et d'abrogation de la carte communale d'Uttenhoffen est la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, représentée par son Président Fernand FEIG et dont le siège administratif est situé à 5 Place du Bureau Central – BP 29 – 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.